

# Compte-rendu de la séance du 10 mars 2015

Date de convocation : 3 mars 2015

Date d'affichage : 12 mars 2015

Présidence : M. ACQUAIRE

**Assistaient à la séance** : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENWERCK  
Mrs ACQUAIRE, ZIENTEK B., ZIENTEK S, FROISSART, LEFEVRE, DEVENDEVILLE,  
VANDEPUTTE, ROUSSEAU, FENOT, BEAUVOIS,

**Absents excusés**: M. PARANT (Procuration à M. VANDEPUTTE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON

## INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 10 février 2015 et adoption.
- Remise en état du chemin de la Fontaine Dollez : M. Placet s'en charge dès que possible.
- Tubage de la cheminée du logement BCD : 1090.00€TTC, Ets Lefebvre (accord).
- Remise en état du Chemin sous la Ville : 960.00€TTC, Ets Coyot (accord).
- Démission de Monsieur Pascal REMOISSONNET (pour raisons personnelles).
- Assurances des véhicules : devis établi chez Axa Vandeputte (Péronne), moins cher que les AMP : Monsieur le Maire se charge des formalités.

## FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015 comme suit (**aucune augmentation communale**) :

Taxe d'habitation : 15.32

Taxe foncière (bâti) : 10.57

Taxe foncière (non bâti) : 16.34

CFE : 16.63

## TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Les conseillers adoptent à l'unanimité la grille tarifaire suivante :

	Habitants d'Athies	Extérieurs
Du lundi au vendredi la journée	100.00€	140.00€
Le week end	160.00€	250.00€
Location lave-vaisselle	25.00€	25.00€
Electricité	0.23€/kw	0.23€/kw
Caution	120.00€	120.00€
Arrhes	80.00€	80.00€

## DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN INSTITUE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ATHIES

Le conseil municipal décide de solliciter la communauté de communes du Pays Hamois pour que le droit de préemption urbain institué sur l'ensemble des zones urbaine et d'urbanisation future de la commune lui soit délégué en vue de régler les affaires communales.

Après acceptation de la délégation du droit de préemption urbain par la communauté de communes du Pays Hamois à la commune, et accomplissement des mesures de publicité conformément au code de l'urbanisme, un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert à la mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213.3 du code de l'urbanisme.

## MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES LOYERS DES LOGEMENT COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les différents problèmes liés à l'encaissement des loyers des logements communaux chaque mois (oublis, retards, impayés ...).

Il propose la mise en place du prélèvement automatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de permettre aux locataires d'utiliser comme nouveau moyen de paiement le prélèvement automatique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015
- Précise que ce mode de paiement est une option et qu'il ne peut être imposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes décisions relatives à cette affaire.

## BUDGET PREVISIONNEL 2015

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	375 315.40 euros	375 315.40 euros
Investissement	135 310.23 euros	135 310.23 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget prévisionnel 2015 tel que proposé par Monsieur le Maire.

## QUESTIONS DIVERSES

Adhésion à l'association « Mémoires de nos villages » : 5 voix CONTRE, 3 ABS, 6 POUR.

Valeur du loyer de la BCD : 450.00€(logement du haut).

Fin de séance à 19h45.

Signatures